

AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-02-DE  
Reçu le 15/03/2018



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02 – BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2018 – RAPPORT SUR LE DEBAT  
D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Séance Publique Ordinaire du 1<sup>er</sup> MARS 2018  
A 18 heures 30 dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY,  
M. Claude CALIMAR, M. Bernard MACCARIO, Mme Arzu-Marie PANIZZI,  
M. Christian HUGUET, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS,  
Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD,  
M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane  
VALLON, Mme Evelyne BOICHOT, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE,  
Mme Carolle LEBRUN,

PROCURATIONS : Mme Françoise SANCHINI à Mme Joëlle HENON-DECOUARD,  
M. André RIOLI à Monsieur le Maire, M. SBIRRAZZUOLI Nicolas à M. Claude  
CALIMAR, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI  
à Mme Arzu-Marie PANIZZI, Mme Flora DOIN à Mme Carolle LEBRUN.

ABSENT EXCUSE : M. Stefan VOISIN,

ABSENT : M. Jean-Elie PUCCI.

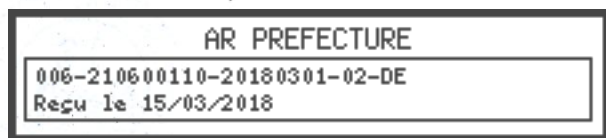
QUORUM : 14

PRESENTS : 19

VOTANTS : 25

Secrétaire : Mme Arzu-Marie PANIZZI

Date de convocation de séance : 22 février 2018



VILLE DE BEAULIEU SUR MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2018

## II – BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2018 – RAPPORT SUR LE DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire ouvre le débat sur les orientations budgétaires pour cette année 2018 en s'exprimant ainsi :

« Avant de donner la parole à Claude CALIMAR qui vous présentera en détail les orientations budgétaires pour le budget de cette année, je vous informe ou vous rappelle que la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire.

Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

« - *L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement*

- *L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.*

*Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »*

En préambule, je souhaite faire un point sur l'état de nos emprunts fin 2017 :

EMPRUNTS (fin 2017)				
		DUREE RESIDUELLE	MONTANT RESTANT	
ECOLE MATERNELLE	2 500 000 €	2 ANS	environ	470 000 €
CASINO	2 000 000 €	8 ANS		1 350 000 €
ROTONDE	2 300 000 €	7 ANS		1 330 000 €
IMMEUBLE MARINONI	825 000 €	17 ANS	environ	750 000 €
		<b>TOTAL</b>	<b>environ</b>	<b>3 900 000 €</b>
			<b>soit 1026€ /habitant</b>	
A VENIR 2018 : 180.000 € "PETIT CHOSE"				



Je tiens d'ores et déjà à saluer les efforts de tout le personnel communal qui continue d'honorer, dans ce contexte toujours difficile, les consignes de leurs responsables. Je remercie de nouveau l'ensemble du personnel pour son professionnalisme, ainsi que tous les élus qui s'impliquent à mes côtés pour la prospérité de la commune.

Il passe ensuite la parole à Claude CALIMAR qui poursuit :

L'article L2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que, dans les communes de plus de 3.500 habitants, un rapport sur les orientations budgétaires et les engagements pluriannuels de la collectivité doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif de l'exercice.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est venu modifier cet article afin de préciser le contenu du débat sur les orientations budgétaires de la collectivité :

« Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Le rapport ainsi rédigé doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la collectivité afin de définir sa politique d'investissement et sa stratégie budgétaire.

En application du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.

Le présent rapport est organisé autour des points suivants :

- L'environnement macro-économique et les principales mesures du projet de loi de finances 2018,
- Les orientations budgétaires 2018.

## I) L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

### 1) L'environnement économique mondial

Les perspectives sont encourageantes, la croissance économique est forte. Seule l'instabilité politique avec des nouveaux points de crispation tels la Corée du Nord, l'extension des conflits au Moyen Orient avec l'engagement de la Turquie contre les communautés Kurdes, les inconséquences du président des Etats Unis, complexifient les rapports internationaux et peuvent être préjudiciables à l'essor économique.

## 2) L'environnement économique national

L'activité en France est repartie en 2017 et avoisine les 2%. Les économistes prévoient pour 2018 une progression soutenue (+ 1.7 %).

Pour notre Commune, les effets de la croissance économique ont peu de répercussion directe sur les comptes de la commune.

## 3) Loi de finances 2018 mesures relatives aux collectivités locales

La loi de finances 2018 pour les collectivités locales est conforme à celles des années précédentes. Le leitmotiv est la maîtrise des dépenses.

C'est ainsi que les articles 13 & 29 de la loi de programmation des Finances Publiques s'inscrivent dans une démarche de gestion pluriannuelle des finances publiques tendant vers l'équilibre budgétaire. Elle a fixé comme objectif une progression maximale des dépenses de 1.2% par an sur la période 2018 à 2022 et une diminution de l'endettement et par conséquence des besoins de financement.

En outre, elle prévoit que les objectifs d'évolution en valeur des dépenses réelles du budget de fonctionnement et du besoin de financement annuel doivent être présentés à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire.

De plus, la loi de finances prévoit une réforme de la taxe d'habitation. En effet, il est instauré, à compter de 2018, un dégrèvement de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % de ménages. L'objectif est de supprimer pour ces foyers la totalité de la TH pesant sur la résidence principale d'ici 2020. Le mécanisme est progressif, sur trois années :

- Dégrèvement de 30 % en 2018
- Dégrèvement de 65 % en 2019
- Dégrèvement de 100 % en 2020.

Ce dégrèvement est soumis à des conditions de ressources :

- Moins de 27.000 € de revenu fiscal de référence (RFR) pour une personne célibataire,
- Moins de 43.000 € pour un couple sans enfant
- Moins de 49.000 € pour un couple avec un enfant (avec 6.000 € pour chaque demi-part supplémentaire).

L'Etat compensera les communes et leurs groupements dans la limite des taux et abattements décidés par les collectivités seront supportées par les contribuables, y compris ceux bénéficiant du dégrèvement.

## Incidences de l'environnement économique sur les comptes de notre commune

Les effets de ces différentes tendances structurelles et conjoncturelles exposées ci-dessus se traduisent par une stabilisation voire même diminution des recettes et une progression des dépenses de la commune.

**LA SITUATION ECONOMIQUE DE LA VILLE**

ANNEES	2015	2016	2017
DGF/habitant	212,11	175,71	141,69
Dépenses réelles de fonct./habitant	1 744,81	1 792,45	1 824,35
Dépenses de personnel/Dépenses Réelles de Fonct.	59,10	56,71	56,26
Encours Dette/habitant	861,25	678,91	678,91
Dépenses Equipement/habitant	447,83	190,08	162,58

**LE CONTEXTE FINANCIER LOCAL**

ANNEES	2015	2016	2017
ENCOURS DE LA DETTE	4 886 005,61	4 403 785,11	3 903 164,72

**EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITIONS**

ANNEES	2015	2016	2017
BASES D'IMPOSITIONS	26 187 548,00	26 238 495,00	26 407 000,00

**II) ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE POUR 2018**

Au niveau des recettes :

Nous prévoyons une diminution de recettes. Cette diminution ne devrait pas altérer la marge d'autofinancement permettant d'assurer la réalisation des investissements.

**EVOLUTION DES PRINCIPALES DOTATIONS**

ANNEES	2015	2016	2017
D.G.F.	804 304,00	666 303,00	537 294,00
		-17,16%	-16,25%
D.S.R.	25 901,00	26 456,00	27 307,00

1) Préservation de la marge d'autofinancement :

La Commune doit dégager de son budget de fonctionnement un excédent de ressources pour alimenter le budget d'Investissement.

Nous pourrons sur les trois ans à venir autofinancer les nouveaux investissements. Conformément à la loi de modernisation des Finances Publiques, nous ne contracterons pas de nouvel emprunt, à l'exception d'un emprunt de 180 000 € pour l'acquisition d'un bien immobilier stratégique pour la commune qui vient de ce fait augmenter son patrimoine.

Nous pourrons ainsi :

- renouveler les équipements,
- réaliser les nouveaux investissements nécessaires à l'embellissement de notre commune afin de lui conserver son attractivité, de préserver et développer ses commerces et son artisanat.

2) Evolution des dépenses de fonctionnement de la commune**EVOLUTION DES DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT**

		<b>C.A. 2015</b>	<b>C.A. 2016</b>	<b>C.A. 2017</b>
011	CHARGES GENERALES	1 752 357,00	1 722 759,55	1 838 134,40
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 912 563,00	3 855 158,23	3 892 187,55
65	AUTRES CHARGES	642 337,00	544 522,00	947 900,53
66	CHARGES FINANCIERES	107 888,00	120 179,00	92 520,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	98 442,00	459 676,00	38 708,00
676	VALEURS DES CESSIONS		397 564,31	
6811	AMORTISSEMENTS	686 467,00	579 262,00	1 076 646,00
7391	REVERSEMENT LOI SRU	0,00	94 693,00	110 882,00
	<b>TOTAL</b>	<b>7 200 054,00</b>	<b>7 773 814,09</b>	<b>7 996 978,48</b>



## EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

ANNEES	2015	2016	2017
EMPLOIS POURVUS	90,00	90,30	88,60
DEPENSES DE PERSONNEL	3 912 563,00	3 855 158,23	3 892 187,55

Equivalent Temps Plein au 1<sup>er</sup> janvier de 2009 à 2018

	ETP
2009	95,17
2010	82,50
2011	89,10
2012	88,00
2013	88,30
2014	89,10
2015	90,00
2016	90,30
2017	88,60
2018	90,10

En 2018 nous ne pourrions pas respecter les recommandations de la loi de programmation des finances publiques de progression des dépenses maximales de 1,20% par an du fait de la prise en compte des soutiens du budget principal aux budgets annexes qui ont épuisé leurs ressources propres obtenus par la cession d'investissement ou par subvention d'équipement (budget CCAS, budget commercial etc.).

Nous devons réintégrer des charges dans le budget général assumées par le budget de l'office de Tourisme non liées directement à l'activité touristique (communication, agenda etc.) du fait du transfert de compétence de l'office de tourisme à la Métropole.

Les salaires et charges sociales qui représentent 56 % environ des dépenses réelles de fonctionnement ne progresseront que de 1 % comme nous nous étions engagés en 2016 sur la durée du mandat restant à courir.



La progression de 1,2% sera respectée à compter du budget de 2019 selon les prévisions ci-dessous :

		C.A. 2017	B.P. 2018	B.P. 2019
011	CHARGES GENERALES	1 838 134,40	2 063 900,00	2 050 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	3 892 187,55	3 944 715,00	3 985 000,00
65	AUTRES CHARGES	947 900,53	711 700,00	828 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	92 520,00	80 927,00	70 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	38 708,00	22 500,00	20 000,00
676	VALEURS DES CESSIONS			
6811	AMORTISSEMENTS	1 076 646,00	1 122 633,00	1 029 000,00
7391	REVER. ATTR. COMP. + LOI SRU	110 882,00	100 000,00	140 000,00
6875	PROVISIONS ROTONDE		600 000,00	
022	DEPENSES IMPREVUES	0,00	10 100,00	
	<b>TOTAL</b>	<b>7 996 978,48</b>	<b>8 656 475,00</b>	<b>8 122 000,00</b>

### 3) Réalisation des investissements

Du fait de la préservation de la marge d'autofinancement, la commune réalisera sur la période 2018 à 2020 en moyenne un million d'Euros d'investissement sans recours à l'emprunt.

Durant cette même période, le montant des emprunts restant dus passera de 3 903 165 € au 01 janvier 2018 à 2 846 803 € au 31/12/2020.

Pour 2018 nous prévoyons les investissements suivants :

- Environnement - Plage et espaces verts 225 000 € environ dont principalement :

Nœud routier	50 000 €
Aires de jeux	25 000 €
Réaménagement jardins baie des fourmis	100 000 €
Environnement	50 000 €





- Bâtiments, place et voirie 1 055 000 € environ dont principalement :

Rénovation divers bâtiments et appartements	260 000 €
Travaux Place Marinoni	520 000 €
Travaux Tennis	120 000 €
Chapelle	65 000 €
Participation voirie	50 000 €
Salle Polyvalente (sol)	40 000 €

- Divers services – Acquisitions matériels

230 000 € environ dont principalement :


- Sports - Loisirs	9 000 €
- Ecole et cantine	20 000 €
- Crèche	7 000 €
- Police Municipale	8 000 €
- Administration Générale	60 000 €
- Voirie – illuminations	60 000 €
- Remplacement de Véhicules	65 000 €

### Conclusion

Malgré les menaces qui pèsent sur les ressources de la Commune, nous pourrions maintenir pour la période 2018 à 2020, la qualité du service communal tout en réalisant les investissements de modernisation de mises en conformité du patrimoine aux nouvelles obligations en matière de sécurité, notamment d'aide à la mobilité.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

  
Le Maire,  
Roger ROUX

AR PREFECTURE

006-210600110-20180301-02-DE  
Reçu le 15/03/2018

